

LOTISSEMENT EL PALAU 2
CERET

A LA RESERVATION :

- 5 % du prix du terrain (chèque encaissé)

**A LA SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE CHEZ
LE NOTAIRE :**

- 95 % du prix du terrain
- 3% (env.) frais d'actes au notaire
- 6% (env.) droits de mutation à l'administration fiscale
- 660 € plan individuel du lot au Géomètre
- 500 € Caution dégradation
- 250 € Provision constitution et fonds de roulement ASL

A l'obtention du permis de construire

- Taxe d'Aménagement
- PAC (750 € par habitation)